

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY)

Messieurs Philippe BOUCHARD (donne pouvoir à Yann HAMON)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-98

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence, en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Tout en ayant invité les collectivités et les particuliers à soutenir l'aide aux populations menée sur le terrain par la Protection civile, l'AMF lance ainsi un dispositif d'aide spécifique aux communes sinistrées qui marque la solidarité des communes entre elles.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Langueux tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'apporter notre soutien aux communes impactées en faisant un don d'un montant de 1 000€ à l'Association des Maires de France - AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Et au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- D'approuver un soutien financier exceptionnel à l'AMF d'un montant de 1 000€ ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Langueux, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Richard HAAS



La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD

A blue ink signature of Sylvie Guignard, consisting of a stylized 'S' and 'G'.